

# Conseil communal du 26 février 2024

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 2. Communication – Arrêté du Gouverneur de la Province de Hainaut du 5.2.2024 concernant les instructions relatives à l’affichage et aux mesures générales à prendre pour assurer le maintien efficace de l’ordre dans le cadre des élections du Parlement européen, de la Chambre des Représentants et des Parlements de Communauté et de Région du 9.6.2024

Il est porté à la connaissance de l’assemblée l’Arrêté du Gouverneur de la Province de Hainaut du 5.2.2024 concernant les instructions relatives à l’affichage et aux mesures générales à prendre pour assurer le maintien efficace de l’ordre dans le cadre des élections du Parlement européen, de la Chambre des Représentants et des Parlements de Communauté et de Région du 9.6.2024

## 3. Comptabilité communale – Procès-verbal de situation de caisse du 31.12.23 – Visa

L’assemblée se propose de viser le procès-verbal de la vérification de la caisse communale établie au 31 décembre 2023 laissant apparaître les montants suivants :

Compte courant Belfius : 454.855,43 euros  
Compte courant BPOST : 2.613,27 euros  
Compte courant ING : 45.518,59 euros  
Compte courant BNP Paribas : 2.838,78 euros  
Compte Terminal 9719 : 2.074,60 euros  
Compte provision CEME : 5.000 euros  
Belfius Tre@sury + : 500.000 euros  
Belfius Tre@sury Spécial : 0 euro  
CPH Business : 357,67 euros  
Dossier titres : 0 euro  
Fidelity 6 mois : 0 euro  
Compte à terme : 4.800.000 euros  
Compte à terme ING : 880.000 euros  
Avoir justifié : 6.180.357,67 euros

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

#### 4. Comptes annuels – exercice 2023 - Arrêt

L'assemblée se propose d'arrêter les comptes de l'exercice 2023 comme suit :

<b>Bilan</b>	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
	100.012.568,56 €	100.012.568,56 €

<b>Compte de résultats</b>	<b>CHARGES (C)</b>	<b>PRODUITS (P)</b>	<b>RESULTAT (P-C)</b>
Résultat courant	15.998.323,22 €	19.154.117,47 €	3.155.794,25 €
Résultat d'exploitation (1)	19.131.770,77 €	24.692.319,08 €	5.560.548,31 €
Résultat exceptionnel (2)	2.859.223,46 €	2.449.611,79 €	-409.611,67 €
<b>Résultat de l'exercice (1+2)</b>	<b>21.990.994,23 €</b>	<b>27.141.930,87 €</b>	<b>5.150.936,64 €</b>

	<b>Ordinaire</b>	<b>Extraordinaire</b>
Droits constatés (1)	20.906.918,91 €	12.681.060,20 €
Non Valeurs (2)	92.081,09 €	0,00 €
Engagements (3)	19.032.175,59 €	14.054.895,09 €
Imputations (4)	18.488.632,13 €	7.958.011,01 €
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	1.782.662,23 €	-1.373.834,89 €
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	2.326.205,69 €	4.723.049,19 €

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

#### 5. Modifications budgétaires n°1 – Exercice 2024 – Arrêt

L'assemblée est invitée à la modification budgétaire n°1 de 2024 aux exercices ordinaire et extraordinaire comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	<b>18.981.078,94</b>	<b>11.608.816,60</b>
Dépenses totales exercice proprement dit	<b>18.682.380,14</b>	<b>15.521.901,77</b>
Boni / Mali exercice proprement dit	<b>298.698,80</b>	<b>-3.913.085,17</b>
Recettes exercices antérieurs	<b>1.782.662,23</b>	<b>2.917.700,28</b>
Dépenses exercices antérieurs	<b>99.404,80</b>	<b>2.915.234,89</b>
Prélèvements en recettes	<b>0,00</b>	<b>3.969.618,39</b>
Prélèvements en dépenses	<b>1.660.000,00</b>	<b>58.998,61</b>
Recettes globales	<b>20.763.741,17</b>	<b>18.496.135,27</b>
Dépenses globales	<b>20.441.784,94</b>	<b>18.496.135,27</b>
Boni / Mali global	<b>321.956,23</b>	<b>0,00</b>

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
Zone de Secours	<b>280.846,02</b>	14/12/2023

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 6. Opérations Printemps et Été Jeunes 2024 – fixation des indemnités à octroyer

L'assemblée est invitée à fixer à 30 € l'indemnité journalière qui sera octroyée aux jeunes occupés durant les opérations « Printemps Jeunes » et « Été Jeunes » 2024.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 7. Estaim'Loisirs et Estaimp'Arc-en-ciel 2024 – Indemnités pour le personnel d'encadrement

L'assemblée est invitée à fixer, comme suit, les indemnités par prestations journalières au sein d'Estaim'Loisirs 2024 :

- Responsable : 80 € ;
- Adjoint : 70 € ;
- Moniteurs diplômés ou assimilés – chevronnés : 60 € ;
- Aides-moniteurs (moniteurs en formation ou assimilés ou moniteurs sans formation d'encadrement possédant le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur avec l'âge minimum fixé à 16 ans accomplis : 45 €.

Par ailleurs, l'assemblée est invitée à fixer, comme suit, les indemnités par prestations journalières au sein d'Estaim'Arc-en-ciel 2024 :

- Animateurs : 70 €.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 8. Reprise de voirie dans le cadre de la vente publique d'une maison de commerce située à Leers-Nord, rue du Canal 34

L'assemblée est invitée à approuver la reprise, à titre gratuit, la parcelle de terrain en nature de voirie située à l'arrière de la rue du Canal n° 34, anciennement cadastrée section B partie du n°133/B2/P0000 pour une contenance mesurée de 1 are 17 centiares, actuellement connu section B n° 133/K2/P0000 pour une même contenance, étant en réalité une partie de la rue du Rieu.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 9. Marché de collecte des ordures ménagères en porte à porte 2025-2032 - Attribution

L'assemblée est invitée à approuver l'adhésion au marché pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte lancé par IPALLE dont les caractéristiques sont reprises ci-après et de mandater l'intercommunale d'attribuer le lot 12 dudit marché et de notifier

le soumissionnaire retenu, à savoir Cogetrina Logistics, pour un montant de 1.438.816,00 € HTVA :

- la durée du marché est de 8 ans, soit de janvier 2025 à décembre 2032 ;
- le marché est composé de 20 lots, soit une commune par lot ;
- le prix est composé à 100 % de la partie fixe (nombre d'habitants) ;
- la liberté d'adaptation du.es jour.s de collecte et du découpage des zones est donnée aux collecteurs même si les souhaits des communes sont communiqués ;
- la possibilité d'avoir recours à une dalle de transfert ;
- la possibilité d'appliquer un rabais suivant l'attribution de plusieurs lots ;
- la fréquence de collecte est fixe pour toute la durée du marché et équivalente à 1 fois toutes les semaines sur le territoire communal ;
- la collecte, et la location au besoin, de conteneurs 1100 L suivant le souhait communal.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

#### 10. Prime communale opération COMPOST – Convention de partenariat 2024 – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver la convention de partenariat 2024 entre l'intercommunale Ipalle et la commune relative à la prime communale pour l'opération COMPOST.

La prime communale est fixée à une seule par ménage, aux montants de :

- 10 € pour l'achat d'un fût à composter ;
- 10 € pour l'achat d'un silo à composter ;
- 10 € pour l'achat d'un vermicomposteur.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

#### 11. Service technique – Déclassement économique après sinistre du matériel roulant

L'assemblée est invitée à marquer accord sur le déclassement économique après sinistre du véhicule communal "FORD Transit Connect" immatriculé 1 - TLD - 706.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**12. Estaimpuis – Acquisition de 2 véhicules pour le hall technique – Approbation des conditions et du mode de passation**

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2024/BE/F/003 et le montant estimé du marché « Estaimpuis - acquisition de 2 véhicules pour le hall technique » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 60.000 €, tva 21% comprise.

	Présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**13. Entité d'Estaimpuis – Marché de rénovations de voiries 2024 – Approbation des conditions et du mode de passation**

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2024/BE/T/004 et le montant estimé du marché « Entité d'Estaimpuis - Travaux de rénovation de voirie - année 2024 » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 325.216,66 € hors tva ou 393.512,16 € tva 21% comprise.

Les voiries concernées dans le cadre de ce marché sont :

- \* Lot 1 : rue des prés tassons, estimé à 32.497,50 € hors tva ou 39.321,98 € tva 21% comprise ;
- \* Lot 2 : rue du Quennelet, estimé à 20.743,00 € hors tva ou 25.099,03 € tva 21% comprise ;
- \* Lot 3 : rues de Belva, de Luna et du Centre, estimé à 271.976,16 € hors tva ou 329.091,15 € tva 21% comprise ;

	Présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

#### 14. Désignation d'un référent intégrité

L'assemblée est invitée à approuver la désignation de M. Kevin DUVINAGE, Directeur général adjoint, en qualité de référent intégrité de la commune d'Estaimpuis.

	Présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### **H U I S C L O S**

#### 15. Personnel enseignant – Ratification des délibérations du Collège

Bonne séance,

Daniel SENESAEL  
Député – Bourgmestre